de Pompadour et les jansénistes. Cet arrêt inique condamne bien plus les juges qui l'ont rendu que les victimes qui en ont été frappées. (Très bien ! à droite)

Tout l'épiscopat français, à l'exception de quatre évêques, protesta contre cet arrêt qui fut justement qualifié de tissu de faussetés.

Un président de la chambre des enquêtes avoua qu'il avait dépensé 600,000 livres pour l'obtenir.

Après cet arrêt, le Pape Grégoire XIV, sous la pression des puissances, supprima la Compagnie Frédéric II, se fit gloire d'en conserver les débris en Silésie, et la grande Catherine a reconnu la valeur de ses services. La Convention elle-même leur a rendu justice.

En 1850, la France, en pleine possession d'elle-même, a rendu aux jésuites, sur le terrain de la liberté, une place qu'on ne voudra pas leur enlever aujourd'hui.

Une justice qu'on ne peut refuser à cette compagnie, c'est de reconnaître que depuis le seizième siècle elle a su conserver cette union dont le besoin se fait sentir dans tant d'autres institutions.

Aujourd'hui, les Jésuites sont placés dans des conditions de droit commun ; ils sont dévoués à toutes les œuvres utiles d'enseignement et de charité ; ils ont fourni des élèves qui ont porté haut le drapeau de la France.

Dans la dernière guerre, on les a vus eux-mêmes sur les champs de bataille et en captivité, et il est permis de dire que dans leurs écoles, la science et la vertu ne sont jamais séparées du patriotisme et de l'honneur.

Partout à l'étranger ils ont recueilli des témoignages éclatants d'affection et de reconnaissance.

La suite du discours est renvoyée à demain.

Demain, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à 5 heures 55.

LETTRE DE PARIS

(*Correspondance particulière*)

Paris, 27 juin 1879.

Sans méconnaître l'incontestable talent déployé dans les séances précédentes par les orateurs du parti conservateur qui ont défendu la liberté d'enseignement, il est permis de dire que l'intervention, dans cette discussion, de M. Lamy, a une importance toute particulière. L'honorable député du Jura n'est point de nos amis politiques, nous n'en sommes que plus à l'aise pour reconnaître et la puissance de son argumentation et le courage qu'il a déployé dans cette circonstance. M. Lamy est du très-petit nombre de ces hommes chez lesquels la passion politique n'étouffe point les idées de raison et de justice. Il paraît s'être fait jusqu'ici d'étranges illusions sur les véritables sentiments qui animent la majorité de la Chambre, il croit encore à la République libérale et tolérante tout comme dans l'autre Chambre, M. Laboulaye. L'événement dissipera-t-il ces généreuses illusions ? Nous le voudrions espérer, mais nous n'oserions l'affirmer. Le centre gauche a toujours eu des yeux pour ne point voir et des oreilles fermées aux vérités désagréables. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que le discours de M. Lamy a produit sur ses auditeurs une impression qui ne sera pas moins vivement ressentie par tous les hommes de bonne foi.

Quant à la réponse de M. Jules Ferry, il suffit d'engager le public à en lire le texte. Il est impossible de parcourir le *Journal officiel* sans être frappé de l'inanité des arguments développés par le ministre de l'Instruction publique. Le discours de M. Ferry et le rapport de M. Spuller se complètent admirablement l'un par l'autre. C'est la même manifestation de sentiments haineux pour la religion, de mépris pour la liberté et les droits acquis.

Certes, si la majorité était un jury impartial, jugeant sans parti pris, une question grave débattue devant elle, la cause de la liberté d'enseignement devrait sortir victorieuse de ce débat. Il n'en est malheureusement rien. Il est manifeste que le succès restera aux violents. Aussi bien, si l'intérêt de la France ne devait primer toute considération de parti, les conservateurs devraient-ils s'applaudir de voir ainsi les républicains se démasquer de plus en plus. Un jour viendra où le bon sens public réagira contre ces excès et où le pays comprendra que, pour des hommes vraiment libéraux, il n'y a qu'une forme gouvernementale possible. Ce jour là, la République aura vécu.

Les gens avisés de la gauche le comprennent si bien qu'ils font en ce moment de grands efforts pour clore la discussion, parce qu'ils sont informés que l'opinion publique commence à apprécier les lois Ferry comme il convient.

La *Lanterne* reproche avec aigreur à M. Waddington de ne pas paraître à la Chambre et d'abandonner *moralement* son collègue.

La lettre que M. Spuller, sénateur, a adressée au *National* pour annoncer qu'il cesse de collaborer à ce journal est certainement un symptôme curieux du dégoût que commencent à éprouver, même à gauche, les hommes modérés, en constatant la violence croissante et la tyrannie insupportable de la majorité.

Vous recevrez un nouvel exposé des obstacles apportés au pétitionnement contre les projets Ferry.

Malgré ces obstacles, le pétitionnement a atteint aujourd'hui plus de : Un million six cent mille signatures. Et même, si, pour nous conformer à la manière dont M. Spuller a groupé ses chiffres relativement à la pétition Macé, nous ajoutons à la somme que nous venons d'indiquer celle des signatures obtenues en 1872-73, contre l'instruction obligatoire et laïque, nous arriverions à plus de deux millions quatre cent soixante dix-mille signatures.

Nos adversaires trouvent-ils que ce chiffre ne vaut pas même la peine qu'on en parle ?

La Chambre des députés continuera aujourd'hui la discussion générale du projet Ferry sur l'enseignement supérieur.

Sept orateurs et le ministre de l'instruction publique ont déjà été entendus depuis l'ouverture de la discussion.

Il reste encore douze orateurs inscrits pour la discussion générale et quinze pour la discussion des articles, sans compter les auteurs d'amendements, qui ont le droit de développer leurs propositions.

Les orateurs inscrits pour la discussion générale sont, dans l'ordre, contre le projet : MM. de Baudry-d'Asson, royaliste ; Sarlande, bonapartiste ; de La Bassetière, Blachère, de Perrochel et de La Rochefoucauld, royalistes, et La Caze, centre gauche ; pour le projet : MM. Bernard-Lavergne, de la gauche ; Janvier de La Motte fils, ex-bonapartiste ; Germain Casse et *Margue*.

Vous remarquerez ce dernier nom... Margue ! est-ce qu'il déposera sur le marbre de la tribune les mêmes paroles à la Cambronne déposées dans l'hémicycle !

Les jeux de Monaco ont rapporté, cette année, six millions à M. Blanc, défalcation faite des 17 millions de frais de l'établissement.

On avait répandu de nouveau le bruit que la lettre annoncée du prince Napoléon allait paraître hier soir. Il n'en a rien été. J'ai cependant des raisons très-sérieuses d'être convaincu que la lettre a été écrite et qu'une pression très-énergique a été exercée sur le prince, pour qu'il renonçât à la publicité qu'il se proposait de donner à ce document. D'autre part, le prince n'ignore pas qu'un arrêté d'expulsion est tout prêt et lui serait signifié, dès qu'il ferait le moindre acte tendant à se constituer officiellement comme prétendant. Aussi est-il probable qu'il s'abstiendra.

Deux faits ont particulièrement frappé les personnes qui assistaient, hier, à la messe de Saint-Augustin. D'une part, l'attitude du corps diplomatique, affectant d'aller saluer le prince à l'issue du service. D'autre part, l'excessive froideur du public à l'égard de l'héritier présomptif de l'Empire, tandis, qu'à sa sortie de l'Eglise, M. Paul de Cassagnac était objet d'une véritable ovation.

A ce propos, on rappelait que, dans son dernier discours à la Chambre, M. Paul de Cassagnac avait déclaré que, le cas échéant, il n'hésiterait pas à sacrifier sa foi politique à sa foi religieuse. Sans doute, il ne faut pas attacher à ces déclarations plus d'importance qu'il ne convient ; mais il est certain que M. de Cassagnac se trouve aujourd'hui dans une situation fort délicate.

Pour en revenir au prince Napoléon, il serait fort possible qu'il se bornât, en fait d'acte, à la publication de l'article paru, hier soir, dans l'*Estafette* et dont la signature, *Patiens*, couvre, dit-on, le nom d'un académicien célèbre, par ses attaques contre la divinité du Christ.

DE SAINT-CHÉRON

INFORMATIONS

On lit dans la *Lanterne* :

« Est-ce que, par hasard, et sans qu'on en sût rien, M. Waddington aurait depuis un mois donné sa démission. »

« Et M. J. Ferry serait-il, par la même occasion, devenu président du conseil et chargé seul, avec le concours de M. Lepère, de représenter le gouvernement devant la Chambre ? »

« Ou serait-ce plutôt que M. Waddington, président du conseil, affecte de ne pas donner à M. Jules Ferry, par sa présence devant la Chambre, l'appui moral du gouvernement. »

« Le fait est que, depuis près d'un mois, M. Waddington n'a point paru à la Chambre et que, dans une discussion grave, comme celle qui se poursuit en ce moment, il semble vraiment que le gouvernement abandonne M. J. Ferry à ses propres forces et qu'il veuille éviter, ostensiblement, de se solidariser avec lui. »

Est-ce une démission ? Est-ce un abandon ou quelque chose comme un désaveu moral ?

« Ou serait-ce encore que M. Waddington partage à l'égard de la Chambre des députés le sentiment que naguère, près de lui, au ministère, quelqu'un de sa famille ne craignait point d'exprimer à un visiteur presque royal, sous cette forme parfaitement inconvenante :

« *Vous allez chez M. Grévy, prince ? Vous y trouverez du bien vilain monde ?* »

—

Les feuilles radicales recommencent contre le préfet de police Andrieux, la même campagne qui a renversé M. Albert Gigot. A propos de l'arrestation d'une actrice, hier, sur la place du Château-d'Eau, on lit dans la *Marseillaise* :

« Si les faits sont exacts, nous demandons également des explications à M. le préfet de police. »

« Il est temps qu'en France on en finisse avec les arrestations arbitraires et avec les poursuites obscènes de ce genre. »

« Pour aujourd'hui nous n'en dirons pas davantage, nous attendrons plus amples renseignements. Néanmoins, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler que pareille agression avait déjà eu lieu, c'était Mlle Rousseil, si nous ne nous trompons, qui sur le même emplacement était victime de violences analogues. »

« On pourrait, ce nous semble, veiller à la sécurité individuelle ; nous appelons sur ce point, l'attention de nos conseillers municipaux qui, avant-hier encore, donnaient si complaisamment un bill d'indemnité aux policiers de M. Andrieux. »

« Il y aura une enquête, n'est-ce pas ?

—

Nous marchons de surprise en surprise! Il avait été dit qu'en cas d'événements graves — de ces événements qu'on peut trop facilement prévoir aujourd'hui, — les chambres pourraient se retirer à Versailles. Cette faculté leur est accordée par le projet du gouvernement, mais à quelles conditions ! Lisez ;

« Si les circonstances l'exigaient, les bureaux des chambres pourraient, *par une résolution commune*, changer temporairement la résidence.

« Leur résolution *serait soumise à la ratification de l'une et l'autre chambre*, lors de leur première réunion, qui devra toujours être tenue dans la même ville. »

Comme ce sera commode en cas de révolution !

—

Jean Simery, qui vient de mourir, eut une certaine réputation il y a une trentaine d'années. C'est à lui qu'est due cette chanson du vin, qui eut tant de succès dans les gognettes d'alors, et dans les cabarets de banlieue :

Remplis ton verre vide,
Vide ton verre plein.
Ne laisse jamais dans ta main
Ton verre ni plein ni vide:
Ne laisse jamais dans ta main
Ton verre ni vide, ni plein.

Il laisse une *Façon de boire*, en volume, qui paraîra dans quelques mois. On y trouve des conseils dans le genre de ceux-ci :

« Il sied mal de téter le vin et de vider son verre en deux ou trois reprises ; il faut boire posément, d'une haleine, *en regardant dans le verre*, et, après avoir bu, faire un grand soupir pour reprendre haleine.

« C'est assez de boire quatre ou cinq bouteilles de vin dans son repas. »

C'est aussi notre avis.

Bulletin Militaire

D'après le *Français*, M. Gambetta se dit absolument hostile à la proposition de réduire le service militaire à trois ans, et il s'est engagé à descendre du fauteuil, si besoin était, pour défendre le maintien du *statu quo*.

—

Le gendarme qui avait, l'autre jour, manifesté quelque repugnance, quand il avait reçu l'ordre éventuel d'arrêter M. Paul de Cassagnac, a été puni de trente jours de prison et a été rayé des contrôles.

—

On lit dans le *Réveil du Midi*, journal d'Avignon :

« Nous avons reçu hier la visite de deux officiers du régiment des pontonniers qui nous ont transmis un démenti de M. le colonel au bruit dont nous nous étions fait l'écho avec quelques réserves de la punition infligée aux soldats de ce regiment pour avoir crié : Vive la République ! au retour de la procession. Nous enregistrons bien volontiers cette rectification, car une telle mesure eût été exorbitante. On n'a donc point puni le régiment, qui n'avait d'ailleurs pas crié : Vive la République ! »

Bulletin Economique

On a distribué hier, aux députés, le rapport de M. Berlet, relatif au projet de loi tendant à proroger les traités de commerce pendant six mois, à partir de la promulgation du nouveau tarif des douanes.

Voici les principaux passages de ce rapport :

Ce projet ne marque pas, ainsi qu'on l'a prétendu, une étape dans la voie des prorogations. Personne ne se propose d'arriver, par voie de prorogations successives, au renouvellement indéfini des tarifs conventionnels, actuellement en vigueur, et de rendre inutile l'œuvre de votre commission.

Peut-être eût-on pu concevoir une telle appréhension si le gouvernement avait consenti une prorogation à terme fixe et à courte échéance des traités existants, prorogation qu'il eût fallu ensuite renouveler.

L'économie du projet de loi qui vous est soumis prouve au contraire, que le gouvernement entend ménager aux Chambres leur complète liberté d'action et se réserver à lui-même le temps nécessaire pour conformer sa politique économique à celle que vous adopterez.

Ce qu'il vous demande, c'est de l'autoriser à suspendre pour une durée qui n'excèdera pas six mois l'application du nouveau tarif général, à partir du jour où il sera promulgué et à proroger les conventions pour le même laps de temps.

Si donc le Parlement ne parvient pas, malgré ses efforts, à voter le tarif avant le 31 décembre prochain, les industriels et les commerçants ne seront pas surpris, comme ils l'ont été le 1er janvier dernier, par la brusque application du tarif général, et vous ne serez pas contraint de voter à la hâte de nouvelles conventions provisoires d'une année, analogues à celle que vous avez dû conclure avec le gouvernement austro-hongrois.

Le projet de loi ne serait pas moins utile alors même que l'on serait assuré d'être, avant l'expiration de l'année, en possession du nouveau tarif.

Il est certain que l'application immédiate de ce tarif, dont les chiffres ne pourront être connus avec exactitude qu'après le vote du Parlement, serait une cause de trouble dans le monde des affaires.

Le projet de loi présente un autre avantage : il laisse au gouvernement toute latitude pour exercer en temps opportun les droits que lui confère l'article 8 de la Constitution.

Il lui facilite la préparation des traités de commerce, il lui assure la faculté d'attendre avant de s'engager dans des négociations définitives que le Parlement ait affirmé sa politidue économique.

On reproche au projet de prolonger l'état d'incertitude où se trouvent l'industrie et le commerce.

Cette ignorance est due à l'ignorance où l'on est du régime qui sera adopté.

Dès que les Chambres se seront prononcées, l'incertitude disparaîtra et la prorogation aura pour effet, ainsi que nous l'avons dit, d'empêcher les surprises, de ménager une transition entre l'ancien et le nouveau régime, de permettre dans des conditions normales, la liquidation des opérations engagées.

La refuser sous le prétexte que nous sommes restés stationnaires, alors que d'autres nations ont marché, ce serait nous créer des embarras inutiles, une situation dangereuse.

Il est vrai que plusieurs nations ont relevé leurs tarifs : est-ce une raison pour nous de retomber sous l'empire du tarif général actuel, de provoquer des représailles et d'entraver notre commerce d'exportation ?

Ne voit-on pas que refuser la prorogation ce serait où nous exposer à de brusques variations de régime, qui ne feraient qu'augmenter l'incertitude et le trouble ou, par crainte d'une telle éventualité, forcer les décisions du Parlement, préjuger le caractère du tarif général en élaboration, limiter dès à présent l'action des pouvoirs publics, en les obligeant soit à renoncer aux traités de commerce, soit à les conclure à la hâte et dans de mauvaises conditions.

En conséquence, votre commission vous propose, messieurs, d'adopter le projet de loi.

—

Dans la séance qu'elle a tenue hier matin, la commission des tarifs, sur le rapport de M. Rouvier et suivant les réclamations des distillateurs et de l'industrie agricole du Nord, a élevé à 25 fr. par hectolitre le droit sur les alcools; le gouvernement demandait 20 fr.

M. Pierre Legrand demandait 30 fr. La commission a adopté le droit de 7 fr. 75 par hectolitre pour les bières étrangères, et élevé à 6 fr. par hectolitre les droits sur les vinaigres, autres que ceux de parfumerie.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Un correspondant du *Courrier populaire* apprécie ainsi les tableaux exposés cette année au Salon par notre concitoyen, M. Krabansky :

« Certes, le *portrait de Mme de V.*, par M. Gustave Krabansky, a de réelles qualités : l'arrangement a du charme, la main gauche tombe avec un abandon naturel, l'ensemble donne une note distinguée; mais il y a de la mollesse dans le modelé du visage.

» Aussi je préfère le *portrait de Mme Gay*, du même peintre, qui joint à la distinction du premier un modelé qui relève et fait vivre la physionomie. Quant aux étoffes, elles sont drapées et brossées avec un talent supérieur. »

—

Nominations ecclésiastiques : M. Vanalderwerlet, curé de Wattignies, est nommé vice-doyen du décanat de Seclin.

M. Delanghe, vicaire de Wormhoudt, est nommé curé de Téteghem.

M. Fourdin, vicaire du Câteau, est transféré à Cambrai (Notre-Dame).

M. Vanreghem, vicaire de Vieux-Berquin, est transféré à Marcq (Notre-Dame-des-Victoires.)

—

M. le général Aymard, inspecteur du 1er corps d'armée, se rendra à Lille dans les premiers jours de juillet. La mission des inspecteurs généraux étant d'une nature exceptionnelle et absolument militaire, les honneurs militaires ne seront pas rendus au général Aymard.

—

Le musée de Lille vient de s'enrichir de six tableaux, dont quatre sujets religieux gothiques (volets de triptique), un portrait d'homme de l'ancienne école allemande, et un beau paysage de Both.

Ces toiles ont été données au musée par M. Brasseur, de Lille.

—

La révision des listes électorales à Lille donne les chiffres suivants : Electeurs municipaux, 25.982 ; électeurs politiques, 26,192.

—

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

Une grande fête musicale sera donnée le dimanche 6 juillet, par la société harmonique des *Amis réunis*, dans le parc de la propriété de M. Ernest Masurel.

La *Fanfare Delattre*, prêtera son concours à la fête. Le concert commencera à 5 heures.

Nous publierons le programme ultérieurement.

Voilà une agréable après-midi en perspective pour Tourcoing, qui est tant sevré de réjouissances publiques. Tous les éléments concourent pour donner à ce concert, le plus d'éclat possible. Les *Amis réunis* sont en progrès et la *Fanfare Delattre*, dirigée par un musicien de valeur, M. Louis Knoor, a fait ses preuves à plusieurs reprises et brillamment, entre-autres, au concours international de Paris (1878) dont elle eut le premier grand prix.

Nota. — Les personnes étrangères au *Cercle* et qui désireraient entendre ce concert, peuvent se procurer des lettres d'invitation, au siège du *Cercle* rue Wattinne, ou rue St Jacques 75, chez M. le vice-président des *Amis réunis*, qui leur fera connaître les conditions d'adhérence.

—

La Société de Gymnastique de Tourcoing. — Nous avons annoncé, à la suite de la fête d'armes et de gymnastique qui a eu lieu dernièrement à Lille, que, sous les instances de la société de gymnastique de Wazemmes, quelques jeunes gens de Tourcoing avaient conçu l'idée d'en fonder une dans notre ville.

Cette idée vient d'être mise en réalisation. La société de gymnastique de Tourcoing vient de se constituer. Elle prend le nom de : *La Tourquennoise*.

80 jeunes gens ont répondu à l'appel de leurs camarades. Une fanfare a été formée.

Demain dimanche, aura lieu la première sortie de la jeune société. La *Tourquennoise* ira recevoir à Mouveaux la société de *Gymnastique de Wazemmes*, qui a été l'inspiratrice de sa création et vient lui rendre sa première visite.

Nous souhaitons le plus de succès possible, à la naissante société. La gymnastique est un besoin pour la jeunesse. Il est donc utile et même nécessaire de l'encourager.

—

Nous avons rapporté, il y a environ quinze jours que le fils d'un habitant du fort Sion, Emile L..., âgé de 13 ans, avait disparu après avoir enlevé une pièce de 20 francs en or de la malle d'un des logeurs de son père. Ce précoce malfaiteur a été arrêté hier et mis en lieu sûr. Il a déclaré avoir couché à la belle étoile pendant tout le temps qu'il avait passé loin du toit paternel.

—

Nous avons annoncé, hier, qu'une enquête était ouverte sur une scène de rebellion qui s'est passée non loin de la gare de Roubaix. On se rappelle qu'après avoir injurié un agent qui voulait interroger son fils sur un bris de carreaux dont il était l'auteur, un individu dont alors on ne connaissait pas le nom s'était livré sur cet agent à des voies de fait regrettables. Ce forcené est aujourd'hui connu : il se nomme Amand B..., ébéniste. Il a été arrêté. Sa femme, compromise aussi dans cette affaire se trouve sous le coup de poursuites judiciaires.

—

Un incident qui fait suite à beaucoup d'autres du même genre et sur lequel nous croyons devoir attirer l'attention de la police, s'est passé hier, à l'angle de la rue des Fleurs et de la rue des Arts. Une servante, au service de M. D..., rue des Arts, a été assaillie par un chien, qui lui a fait au bras gauche, une morsure assez grave. Une plainte a été déposée au commissariat du 2me arrondissement et des recherches sont faites pour connaître le propriétaire du chien.

—

Le tribunal correctionnel de Lille a prononcé hier, une condamnation à six mois de prison contre une ménagère de Roubaix, Philippine Taillez, arrêtée sous l'inculpation de rebellion et outrages envers des agents de la sûreté publique dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans la même audience, le héros du scandale causé lundi dernier, dans la rue Saint-Antoine, Louis Desmettre, peintre, a été admis à partager pendant un mois l'ordinaire des hôtes de la maison d'arrêt de Lille.

—

Un ouvrier emballeur de Roubaix, Louis D... vient d'être arrêté comme accusé de complicité dans un vol commis, il y a quelques jours.

—

A l'occasion de la fête communale de Wilhems, la Société du *tir à l'arc au but* organise un concours qui aura lieu le dimanche 13 juillet, chez M. Delsalle, cabaretier *Au Ramon*. Il y aura 150 francs de prix. La mise sera de 0,50 c. pour quatre coups de flèche. L'inscription commencera à 9 h. et finira à 5 h.

Le tir commencera à 11 heures sans arrêt. En cas de mauvais temps, le joueur sera couvert.

—

La loi Grammont. — Un domestique, Léo V.... vient d'en subir toutes les rigueurs. Il a été supris, rue de la Gare, à Tourcoing, frappant ses chevaux, plus que de raison.

—

La Société des chauffeurs réunis donnera une soirée bachique, le dimanche 6 juillet, dans son local, à la *Brasserie Centrale*, rue Saint-Georges. Cette soirée est donnée au bénéfice de M. Dumoulin, chauffeur, malade depuis plusieurs années.

—

Un grand jeu de boule à la platine aura lieu dimanche prochain, 29 juin, chez M. François Parent, cabaretier au *Repos des Chasseurs*, à Mouveaux. L'enjeu consiste en : *Un porc*. La mise sera de 0,30. L'inscription commencera à 8 heures et finira à 6 heures.

—

— On nous télégraphie de Valenciennes :

« Valenciennes, 27 juin.

« Mlle Duthon, qui avait été frappée le 23 juin de plusieurs coups de couteau par le sieur Valin, est morte aujourd'hui.

» Mlle Samain, fille de l'autre victime, a été vivement impressionnée par cette mort.

» Elle est dans un état de prostration complète.

» On craint un dénouement fatal.

» L'état de M. Samain s'améliore. »

Dunkerque. — Une grande animation règne depuis quelques jours dans le port de Dunkerque. Actuellement, une flotte de grands navires de 1,000 à 1,500 tonneaux chargés de blés, de maïs, de nitrate de soude, de guano, etc., se trouve mouillée sur la rade.

Calais. — Une messe funèbre a été dite en l'église paroissiale de Saint-Pierre, le vendredi 27 courant, à 10 heures précises du matin, pour le repos de l'âme du prince Louis-Napoléon.

Nouvion. — Sur avis transmis par M. le préfet de la Somme et par le parquet d'Abbeville, la gendarmerie de Nouvion vient d'arrêter M. Beauvisage, directeur de la succursale de la Société générale au Mans, signalé comme l'auteur d'un détournement de 80,000 fr., commis au préjudice de cette Société.

Au moment de son arrestation, M. Beauvisage, qui se prétend victime d'une erreur, n'était porteur que d'une somme de 3,350 fr. en billets de banque, de 260 fr. en or et de quelques titres de rente.

Il a été écroué à la maison d'arrêt d'Abbeville.

Douchy. — Mardi, vers neuf heures du matin, le nommé Jean-Baptiste Duquesne, wagonnier à la Compagnie des mines de Douchy, âgé de 69 ans, est tombé entre les roues d'un wagon au moment ou il voulait retenir son chapeau, emporté par le vent. Il est mort quinze minutes après avoir été relevé, sans avoir repris connaissance.

Villerspol. — On signale de Villerspol un acte de dévouement qui mérite d'être récompensé.

Dimanche, vers minuit, un incendie se déclarait dans la maison de M. Taquet. Malgré les cris des employés des douanes dont le poste est voisin, M. Taquet et ses deux enfants ne sortaient pas. Les flammes commençaient à s'élever, il n'y avait pas un moment à perdre. Un douanier, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, n'écoutant que son courage, enfonça les fenêtres, pénétra dans la maison et parvint à sauver les trois personnes qui allaient infailliblement périr. Une minute après la maison s'écroulait.

EPHEMERIDE ROUBAISIENNE

28 *Juin* 1748. — Ordonnance de Jean Moreau de Sechelle, intendant de Flandre, portant défense aux manufacturiers de Roubaix de fabriquer les molletons. (*Registre de la manufacture, f° 110 v°.*)

—

28 *Juin* 1854. — Mgr Desprez, ancien doyen de Notre-Dame, donne la confirmation dans cette église, aux enfants qu'il avait dû instuire lui-même des premiers éléments de la foi. — Revenu de l'île Bourbon où sa vue avait été gravement atteinte sous l'influence du soleil ardent, Mgr Desprez n'avait pu résister au désir de venir passer quelques jours au milieu de ses anciens paroissiens de Roubaix qui, de leur côté, éprouvaient la joie la plus vive de revoir leur bien aimé pasteur. L'arrivée de Mgr dans notre ville fut une véritable ovation. Pendant son séjour, il recueillit partout sur ses pas les sentiments d'amour et de pieuse vénération de tous les habitants. (Th. Leuridan. *Histoire de Roubaix*. T. II, p. 121.)

Etat-Civil de Roubaix.—

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 27 juin. — Adèle Decraene, rue de la Guinguette, cour Mullier. — Jean Blondeel, rue de la Limite, cour Ladsous, 104. — Victor Devernay, au Pile. — Joseph Baert, rue des Longues-Haies, cour Deconinck, 15.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 27 juin. — Vael, présenté sans vie, rue de l'Epeule, 173. — Pierre Delgrange, 68 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Loicq, présenté sans vie, rue du Fort, 110. — Mathilde Gobert, 1 an, carrière Delcroix — Idia Depraeter, 35 ans, ménagère, rue de Tourcoing, 36. — Achille Galmare, 4 mois, rue St-Jean, 156.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 27 JUIN. — Marie Samson, rue des Carliers. — Arthur Daugremont, rue Saint-Pierre. — Marie Bouche, rue Chêne Houpline. — Alphonse Letienne, rue de la Cloche.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 26 JUIN. — Arthur Leman, 17 jours, rue des Coulons. — Louis Duhardin, 43 ans 11 mois, époux de Sophie Groillon, Rue des Carliers.

Du 27. — Henri Nuyttens, 54 ans et 2 mois, ruelle Codron. — Julie Hennebelle 58 ans, veuve de Henri Leveugle, rue Nationale. — Edouard Delebarre, 47 ans 3 mois, époux de Catherine Flipo, Pont des Piats. — Emile Flipo, 1 an et 8 mois, Phalempins.

MARIAGE DU 25 JUIN. — Désiré Buidin 32 ans, tisserand, et Camille Laurent, 27 ans, sans profession. — Désiré Pottié, 23 ans, fabricant de chicorée, et Sidonie Pavère, 26 ans, cabaretière. — Philippe Desurmont, 29 ans, sans profession et Maria Duvillier, 21 ans, sans profession.

Convois funèbres & Obits

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 1er juillet 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme Monsieur Florentin-Joseph DELLEBECQ, ancien membre du conseil municipal de la ville de Roubaix pendant l'espace de 45 ans, membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance, époux de Dame Victoire DESFONTAINES, décédé à Roubaix, le 30 mai 1879, dans sa 81e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille SELLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste SELLE, décédé à Roubaix, le 28 juin 1879, à l'âge de 73 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 29 dudit mois, à 8 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 30 courant, à 9 heures 1/2, en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, hameau de Maufait.

Les amis et connaissances de la famille SEGARD-DEWAS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jules-Julien SEGARD, décédé à Roubaix, le 28 juin 1879, à l'âge de 44 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le lundi 30 courant, à 9 heures, et aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 6 heures et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 1er juillet 1879, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Maurice, n° 62.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 1er juillet 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Louise FREMAUX, veuve de Monsieur Joseph FLORIN, décédée à Roubaix, le 30 mai 1879, à l'âge de 76 ans et 10 mois.

Les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer un OBIT, le mercredi 2 juillet, à 8 heures, en la dite église. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 30 juin 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Frédéric-Joseph RASSON, époux de Dame MARTEL, décédé à Roubaix, le 30 juin 1878, à l'âge de 52 ans et 4 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 30 juin 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-André GLETON, veuf de Dame Angélique DELTOUR, décédé à Roubaix, le 29 mai 1879, à l'âge de 79 ans et 7 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 2 juillet 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor DUHAMEL, décédé à Roubaix, le 20 juin 1878, à l'âge de 52 ans et 6 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

—

Un grand jeu de boule à la platine aura lieu, le dimanche 29 juin, chez Mme Bouvry à l'estaminet du *Vert Baudet*, hameau de Barbieux.

L'enjeu se compose de TRÈS BEAUX JAMBONS.

L'inscription commencera à 2 heures et finira à 6 heures.

Tout joueur aura droit à trois coups de boule sans se retirer du jeu.

Tout amateur pourra prendre deux inscriptions moyennant un peloton d'intervalle.

Celui qui ne sera pas présent à l'appel de son nom, perdra son tour de jouer.

Les platines tombées ne seront remises qu'après trois coups de boule.

En cas de mauvais temps, le jeu sera remis au dimanche suivant. La mise sera de 30 centimes. — On commencera à 5 heures.

Belgique

— Anvers. — Pendant une de ces dernières nuits, dit le *Journal d'Anvers*, un acte de vandalisme a été commis à la cathédrale. Le vitrail représentant la Sainte-Famille, qui se trouve au-dessus de la petite porte d'entrée donnan sur le Marché-aux-Gants, a été fortement endommagé au moyen de briques lancées du côté de la rue. Le vitrail, quoique abrité par une grille de fer et un treillis en fil de fer, a été percé de trois trous. Une instruction est ouverte.

— Tournai. — Une rixe violente s'est engagée avant-hier vers onze heures du soir, au boulevard Bara, à Tournai, entre deux mesieurs, dont l'un est officier au 4me lanciers et l'autre, officier de la garde civique. L'officier de la garde civique a reçu à la tête un coup de canne si violent qu'il tomba inanimé et tout sanglant sur le sol. Quelques personnes accourues aussitôt transportèrent le blessé dans une maison voisine où il reçut les premiers soins après quoi il put être reconduit à son domicile. (*Courrier de l'Escaut*).

FAITS DIVERS

— C'est à partir du 1er juillet que seront mises en vente les nouvelles cartes postales avec réponse payée. Ces cartes seront vendues 20 centimes pour la correspondance avec la France, l'Algérie, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, la Norwège, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suisse et Tunis; et 30 centimes pour la République Argentine.

Le destinataire d'une carte postale avec réponse peut se servir de la seconde partie pour correspondre soit avec l'expéditeur, soit avec tout autre personne, sans avoir aucun port à payer. Avant de remettre cette seconde partie à la poste, il doit toutefois détacher la première partie, qui porte son adresse.

La réponse payée n'est valable que pour le pays d'où la carte vient.

Les cartes peuvent être recommandées moyennant un supplément de 5 centimes par expédition.

— Voici les predictions de Nick pour le mois de juillet :

Apparition probable de bourrasques ou de mouvements orageux (signalés plus tard par le *New-York Hérald*) sur l'Irlande ou sur la Galicie, au début des périodes critiques marquées ci-après :

Du 1er au 3; du 8 au 11; du 15 au 19; du 21 au 23, 26 du 28 au 31.

Chaleurs intenses, avec orages violents *çà* et *là* et grêle probable, surtout pendant la 1re, 2e et 4e périodes. Crues d'eau locales après. Variations brusques de température.

Le temps sera donc relativement assez beau sur la France, notamment sur le Sud-Ouest et le Midi, à part les orages.

— La dernière vacation de la vente des bijoux de Mme Musard a produit 129,055 francs, ce qui porte le total de cette vente célèbre à la somme de 1,207,965 francs.

— On télégraphie d'Odessa au *Golos*, à la date du 11-24 juin : « Le Nijni-Novgorod est parti hier soir pour l'île de Sakhaline ayant à son bord 600 forçats. Les autorités civiles et militaires assistaient au départ. Au nombre des condamnés se trouvaien 100 Tartares condamnés pour assassinats et pour pillages; quelques Bulgares condamnés par les tribunaux russes pendant la guerre, trois incendiaires, et un vieillard de 79 ans ayant commis 49 assassinats. Des instruments agricoles ont été embarqués sur le vieux navire. »